



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 9 septembre 2014
Compte rendu affiché le : 15 septembre 2014
Date de la convocation : 28 août 2014

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	34
En exercice :	34	En exercice :	34
Présents :	26	Présents :	26
Votants :	26	Votants :	26

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Mme Janvier C, Lebreton L, Charbonnier A.
CCFL : Mrs Gonon P, Rousset L, Bonnier D, Thizy B et Bouchut S
CCHL: Avenier J P, Duboeuf P, Moralès P, Murigneux P, Villard P, Ferlay M
SEM : Gandilhon M SIE A : Vincent G
Autres communes : Viricel A, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Jacquet A, Rousset E, Pral C, Dumas C, Gonon P

Excusés : Dubois G, Charbonnier G, Thizy G, Deshayes S, Laffont J, Thizy G, Bussière L

Secrétaire de séance : Duboeuf P

N°514 Objet : Convention avec le SYMISOA pour mutualisation des coûts de formation

Monsieur le Président explique que le SIMA a l'obligation de changer de logiciel pour l'utilisation de la nouvelle version PES V2. Après avoir fait le choix de retenir le fournisseur COSOLUCE, il propose qu'une mutualisation pour une formation spécifique soit faite avec le Syndicat du Sornin à Charlieu.

Il est proposé pour acter cette mutualisation de signer une convention avec le SYMISOA, qui fixera les modalités de répartition du coût d'une journée de formation qui sera dispensée à Charlieu par la société Cosoluce. Le coût de la formation est de 690 € HT/jour, le SIMA aura à sa charge 1/3 de ce coût soit 230 € HT

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du comité syndical de signer cette convention temporaire pour définir la participation financière du SIMA comme présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer la convention avec le SYMISA et payer la somme correspondante de 230 € HT soit 276 € TTC

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140909-514-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2014

Fait à Saint Galmier
Le 10 septembre 2014
Le Président
Jean Yves Charbonnier